

Défi microbien - menace croissante de la résistance aux antimicrobiens

2012/2041(INI) - 15/11/2011 - Document de base non législatif

OBJECTIF : établir un plan d'action pour combattre les menaces croissantes de la résistance aux antimicrobiens

CONTEXTE : depuis l'introduction de la pénicilline dans les années quarante, les médicaments antimicrobiens, tels que les antibiotiques, occupent un rôle essentiel dans le traitement de nombreuses infections microbiennes chez l'homme et les animaux.

Outre le traitement des maladies infectieuses (comme la pneumonie, la tuberculose, la malaria, le VIH /SIDA) et des infections nosocomiales [par exemple, *Staphylococcus aureus* résistant à la méthicilline (SARM)], les antimicrobiens sont cruciaux pour réduire le risque de complications lié à des interventions médicales complexes. De plus, les antimicrobiens sont utilisés en médecine vétérinaire et à des fins non thérapeutiques (par exemple, dans des désinfectants, des conservateurs, des additifs alimentaires et des additifs pour l'alimentation animale).

Soixante-dix ans plus tard, ces applications sont gravement menacées par **l'apparition et la propagation de microbes résistant aux médicaments de premier choix peu coûteux et efficaces** — ou médicaments de première intention —, qui deviennent donc inopérants pour traiter l'infection. Cette résistance constitue un phénomène naturel biologique que plusieurs facteurs contribuent cependant à développer. L'utilisation inappropriée d'antimicrobiens thérapeutiques en médecine humaine et vétérinaire, l'utilisation d'antimicrobiens à des fins non thérapeutiques et la pollution de l'environnement par des antimicrobiens accélèrent l'apparition ainsi que la propagation de micro-organismes résistants et entraînent de graves conséquences.

À titre indicatif, la Commission précise que chaque année, un sous-ensemble de bactéries résistantes aux médicaments provoque la mort d'environ 25.000 personnes et un surcroît de dépenses de santé et des pertes de productivité d'au moins 1,5 milliard EUR.

Pour leur part, le Conseil et le Parlement européen se sont déjà penchés sur cette question, et **le Parlement européen** a notamment adopté le 12 mai 2011, une [résolution non législative](#) sur la résistance aux antibiotiques dans laquelle il a souligné que le problème de la résistance aux antimicrobiens avait pris une ampleur considérable ces dernières années. Pour résoudre ce problème, le Parlement invite la Commission à mettre en place à l'échelle de l'Union un plan d'action pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens.

La présente communication répond à cette demande.

CONTENU : face à la résistance de plus en plus croissante aux antimicrobiens, la Commission a pris un certain nombre d'initiatives importantes. Celles-ci peuvent se résumer comme suit :

- en médecine humaine, la stratégie communautaire de lutte contre la résistance antimicrobienne (2001) prévoyait des actions de l'Union dans les domaines de la surveillance, de la recherche, de la prévention et de la coopération internationale. Cette stratégie a conduit à l'adoption de recommandations et de lignes directrices de l'Union européenne en matière de lutte contre la résistance aux antimicrobiens ;

- dans le domaine de l'élevage, l'interdiction d'utiliser des antimicrobiens pour stimuler la croissance a été adoptée en 2006. La Commission a élaboré des dispositions législatives sur la lutte contre les salmonelles à tous les stades de la production, de la transformation et de la distribution afin de réduire l'exposition de l'homme à des salmonelles potentiellement résistantes ;
- en médecine vétérinaire, l'accent a été mis sur la surveillance de la résistance antimicrobienne des bactéries zoonotiques (à savoir, la résistance transmissible entre animaux et humains) et sur l'utilisation d'antimicrobiens chez les animaux ;
- les conditions d'autorisation de médicaments à usage humain et vétérinaire ainsi que d'autres produits, tels que les enzymes alimentaires, les probiotiques et les agents de décontamination, susceptibles d'avoir une incidence sur l'accroissement de la résistance aux antimicrobiens ont également été au centre des préoccupations ;
- la résistance aux antimicrobiens a fait l'objet de recherches financées au titre du 7^{ème} programme-cadre ou de l'initiative en matière de médicaments innovants. Elle s'inscrit également dans une initiative de programmation conjointe visant à la coordination des activités de recherche dans les États membres de l'Union ;
- les avis scientifiques rendus sur la résistance aux antimicrobiens par des organismes d'évaluation des risques de l'Union européenne, à savoir le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), l'Agence européenne des médicaments (EMA), etc. ont constitué la base de la planification stratégique, par exemple, la mise au point de nouveaux antimicrobiens, le suivi de la résistance aux antimicrobiens et l'utilisation d'agents antimicrobiens.

Sur la base de cette démarche globale, les nouvelles actions proposées dans ce plan d'actions visent à

1. atténuer le risque d'assister au développement de la résistance aux antimicrobiens chez l'homme résultant de l'**utilisation** d'antimicrobiens tant chez l'homme que chez les animaux en veillant à un **usage approprié** des antimicrobiens dans l'Union et en favorisant les **diagnostics microbiologiques** pour définir, dans la mesure du possible, le besoin d'antimicrobiens ;
2. instaurer des moyens efficaces de **prévention des infections microbiennes** et de leur propagation ;
3. **mettre au point des antimicrobiens efficaces** ou d'autres moyens de traiter les infections chez l'homme et les animaux ;
4. collaborer avec les **partenaires internationaux** afin d'endiguer les risques de propagation de la résistance aux antimicrobiens qui résultent des échanges et voyages internationaux et de l'environnement ;
5. renforcer la **recherche** visant à l'élaboration d'une base scientifique et à la mise au point de **moyens innovants** pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens.

La Commission propose, dans ce contexte, la mise en place d'un plan d'action de 5 ans pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens, qui se décline en 12 actions clés.

- **Action n° 1:** développer l'utilisation appropriée des antimicrobiens dans tous les États membres.
- **Action n° 2:** renforcer le cadre réglementaire dans le domaine des médicaments vétérinaires et des aliments médicamenteux pour animaux.
- **Action n° 3:** élaborer des recommandations sur l'utilisation prudente d'antimicrobiens en médecine vétérinaire, y compris des rapports de suivi.
- **Action n° 4:** renforcer la prévention des infections et la lutte contre celles-ci dans les établissements de soins.
- **Action n° 5:** intégrer à la nouvelle législation sur la santé animale un outil juridique destiné à renforcer la prévention des infections et la lutte contre celles-ci chez les animaux.

- **Action n° 6:** encourager, dans une démarche par étapes, de nouveaux efforts de recherche et de développement pour mettre de nouveaux antimicrobiens à la disposition des patients.
- **Action n° 7:** encourager les efforts visant à analyser le besoin de nouveaux antibiotiques en médecine vétérinaire.
- **Action n° 8:** favoriser et/ou renforcer les engagements multilatéraux et bilatéraux aux fins de la prévention de la résistance aux antimicrobiens et de la lutte contre celle-ci dans tous les secteurs.
- **Action n° 9:** renforcer les systèmes de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de la consommation d'antimicrobiens en médecine humaine.
- **Action n° 10:** renforcer les systèmes de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de la consommation d'antimicrobiens en médecine vétérinaire.
- **Action n° 11:** renforcer et coordonner les efforts de recherche.
- **Action n° 12:** enquêter sur l'efficacité comparative.

Plusieurs États membres ont pris les devants à travers des mesures liées aux actions envisagées au niveau de l'Union. Les actions menées au niveau national et l'expérience qui en découle devraient servir de base à l'élaboration concrète et à l'application du présent plan d'action.